



# Les fiches HST

## COMMENT UTILISER L'OUTIL « AGIR SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL » ?

L'INRS, en collaboration avec l'Assurance maladie – Risques professionnels, a développé un outil pour aider les entreprises à identifier les causes d'un accident du travail et à déployer des actions correctives pour éviter qu'il ne se reproduise.

### Quelles sont les étapes pour réaliser cette analyse ?

L'accident du travail (AT) ne doit pas être considéré comme une fatalité. Il est souvent révélateur de dysfonctionnements. C'est pourquoi il est important de l'analyser. L'analyse permet de développer des connaissances sur la réalité des situations de travail de l'entreprise, d'identifier les causes de l'accident, de mettre en œuvre des actions correctives et d'améliorer les dispositifs de prévention en place, afin de garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des salariés. Analyser un accident implique de s'y arrêter, y réfléchir,

agir en conséquence, et prendre le temps d'en tirer les enseignements pour éviter son renouvellement.

L'outil « Agir suite à un accident du travail » propose de procéder en plusieurs étapes (Cf. Figure 1).

### Préalable à l'utilisation de l'outil

Il est recommandé de télécharger un guide d'enquête. Ce guide permet, en suivant les questions posées, classées par thème, de recueillir les éléments liés aux circonstances et aux événements qui se sont déroulés au moment de l'accident (Cf. Figure 2). Récouter ces informations avant d'utiliser l'outil est un gage d'efficacité.

Attention, une enquête d'accident doit être menée le plus tôt possible après sa survenue. Le guide d'enquête peut être utilisé indépendamment de l'outil.

**INRS Santé et sécurité au travail**

### Agir suite à un accident du travail

Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, cet outil propose une aide pour mettre en place des actions correctives suite à un accident du travail, afin qu'il ne se reproduise pas.

Chaque accident est particulier et un outil comme celui-ci ne peut traiter l'ensemble des accidents possibles. Vous avez donc la possibilité d'ajouter dans l'outil des causes spécifiques et d'associer à ces causes des mesures de prévention adaptées à votre situation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des risques professionnels et pourront venir alimenter le plan d'actions de votre Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Avant d'utiliser l'outil en ligne, il est nécessaire d'effectuer une enquête sur les circonstances de l'accident survenu dans votre entreprise. Pour ce faire, vous pouvez télécharger le guide d'enquête proposé dans la barre de menu de l'outil.

Attention, si vous quittez une évaluation en cours sans enregistrer vos données, elles seront perdues.

- Commencer**  
Indiquez quand et dans quel contexte a eu lieu l'accident
- Identification des causes**  
Identifiez les causes qui ont pu participer à la survenue de l'accident
- Mesures correctives**  
Indiquez les mesures à mettre en place pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise
- Plan d'actions**  
Téléchargez votre plan d'actions

↑ FIGURE 1 Page d'accueil de l'outil.

**INRS**

### Guide d'enquête d'un accident du travail

#### Organisation du travail

Recherchez les causes directement liées à la survenue l'accident en lien avec l'organisation du travail, sa préparation, la coordination des intervenants et les méthodes de travail mises en œuvre au moment de l'accident.

Les ressources à votre disposition pour cette rubrique sont les suivantes :

- "ED 126 - Constituer des fiches de poste - Fiche pratique de sécurité"
- Démarche de formation et d'information : ce qu'il faut retenir
- "ED 6298 - La formation à la sécurité - Obligations réglementaires et recommandations"
- "ED 941 - Intervention d'entreprises extérieures - Aide-mémoire pour la prévention des risques"
- L'essentiel sur les violences externes

- 1/ Le travail avait-il été préparé ?
- 2/ La victime ou l'équipe gérait-elle un imprévu ou un problème ?
- 3/ Les consignes pour effectuer le travail en sécurité ont-elles été données ?
- 4/ La tâche a-t-elle été effectuée sans les autorisations/habilitations nécessaires (électrique / conduite) ?
- 5/ L'échange d'informations avec l'encadrement ou entre les salariés a-t-il été suffisant ?
- 6/ La victime était-elle en déplacement ou en intervention dans une autre entreprise ?
- 7/ La coordination SPS des intervenants était-elle prévue (chantier BTP) ?
- 8/ Une entreprise extérieure intervenait-elle dans vos locaux au moment de l'accident ?
- 9/ La victime a-t-elle été confrontée à une agression, à de la violence ?
- 10/ Comment étaient le rythme et la charge de travail au moment de l'accident ?

Vos observations :

↑ FIGURE 2 Guide d'enquête.



↑ FIGURE 3 Capture d'écran de l'outil : contexte de l'AT.

## Mode d'emploi

**Étape 1** – Décrire le contexte de l'accident : un espace est réservé pour décrire l'accident et les éléments identifiés lors de l'enquête (Cf. Figure 3).

**Étape 2** – Identifier les causes de l'accident, en s'appuyant sur les cinq thèmes suivants afin de balayer l'ensemble des caractéristiques de la situation et du fonctionnement de l'entreprise au moment de l'accident (Cf. Figure 4). Ces thèmes concernent :

- **L'organisation du travail** : la préparation de l'activité, l'organisation de la co-activité, l'existence de consignes...
- **La victime** : son ancienneté, sa formation, ses compétences...
- **L'activité, la tâche réalisée** : ce qui était fait au moment de l'accident, tel que la conduite d'un engin, une opération de maintenance, une manutention manuelle...
- **Le milieu, l'environnement de travail** : la localisation de l'accident, les caractéristiques de cet environnement de travail (éclairage, bruit, poussière...).
- **Les produits, matériels utilisés** : ce qui était utilisé au moment de l'accident : produits chimiques, équipements (outils, matériels, machines, engins...), moyens de protection mis en œuvre.

Pour chaque thème, une liste de causes est proposée. Dans le dernier onglet, il est possible d'ajouter des causes qui ne sont pas proposées dans l'outil.

**Étape 3** – Sélectionner les mesures correctives : pour chacune des causes retenues, plusieurs mesures correctives simples et concrètes sont proposées (Cf. Figure 5).

**Étape 4** – Télécharger le plan d'actions : au terme de la démarche, ces mesures correctives sont à structurer en plan d'actions (Cf. Figure 6). L'outil propose un modèle disponible en téléchargement.

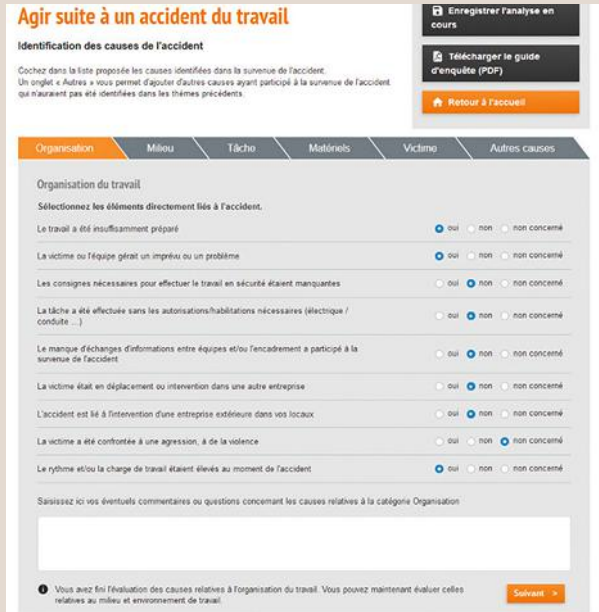
## Quels enseignements tirer de cette analyse ?

Les actions choisies et détaillées dans le plan d'actions sont alors à mettre en place par l'entreprise.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des risques professionnels et pourront alimenter le Document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'action.

L'analyse des accidents du travail est un élément important pour agir en prévention des risques professionnels. L'outil est anonyme et accessible librement depuis le site Internet de l'INRS.

Aucune donnée n'est conservée par l'INRS. ●



↑ FIGURE 4 Capture d'écran de l'outil : causes de l'AT.



↑ FIGURE 5 Capture d'écran de l'outil : mesures correctives.



↑ FIGURE 6 Capture d'écran de l'outil : plan d'actions.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Télécharger et mettre en œuvre l'outil « Agir suite à un accident du travail » : [www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil82](http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil82).

**Conception-rédaction** : Olivier LE BERRE, Jennifer CLERTÉ, INRS, département Études, veille et assistance documentaires, et Anne-Sophie VALLADEAU, INRS, département Expertise et conseil technique.